

Les parents de Laura et Mauranne portent plainte contre l'Etat : ils ont mille fois raison

écrit par Claude t.a.l | 5 octobre 2018



Le rôle d'un Etat est de protéger sa civilisation, ses citoyens et ses frontières.

Pas de laisser entrer tout le monde, pas de donner la nationalité à qui met le pied sur le territoire, pas de tolérer ceux qui sont entrés illégalement en ne les expulsant pas.

La France ne le fait plus depuis longtemps.

De plus, elle se permet de condamner les pays d'Europe qui le font encore.

L'Etat, en France, laisse entrer n'importe qui, n'importe comment.

L'Etat est donc responsable des morts et des blessés que cela entraîne, sans parler des autres nuisances.

Les parents de Mauranne et ceux de Laura , les deux jeunes filles égorgées à Marseille par un clandestin, viennent de

porter plainte contre l'État, pour sa responsabilité dans l'horreur.

Attentat de Marseille : les familles des victimes attaquent l'État

Les parents de Mauraane Harel et Laura Paumier ont déposé un recours administratif afin de faire reconnaître la responsabilité de l'État dans la mort de leurs filles le 1er octobre 2017. **L'assaillant, Ahmed Hanachi, aurait dû se trouver en centre de rétention ce jour-là.**

«Ils ont soif de justice», confie au *Figaro* maître Alice Cabrera. Elle représente, avec sa consœur maître Dubreuil, la défense des familles Harel et Paumier. Le 1er octobre 2017, [Mauraane Harel, 21 ans, et Laura Paumier, 20 ans](#), ont été tuées lors d'une attaque au couteau sur le parvis de la gare Saint-Charles à Marseille, revendiquée par Daech. **Le suspect était en situation irrégulière mais circulait librement dans la Cité phocéenne.** Une situation absurde traduisant une faute commise par l'État, selon les proches des victimes qui ont décidé de l'attaquer en justice.

Car lorsqu'Ahmed Hanachi passe à l'action en ce début d'après-midi d'octobre et assassine les deux étudiantes, ce Tunisien de 29 ans est loin d'être un inconnu pour les autorités. Il a été arrêté sept fois entre 2005 et 2017 tout en déclinant, à chaque fois, une identité différente. Si son nom n'est pas enregistré dans les fichiers des services antiterroristes, il [a, en revanche, été interpellé quelques jours](#) avant l'attaque à Lyon pour un vol à l'étalage. Placé en garde à vue, Ahmed Hanachi a finalement été remis en liberté. **En situation irrégulière, il aurait dû être placé en centre de rétention administrative, avant sa probable expulsion du territoire.**

» **LIRE AUSSI – [Clandestin et multirécidiviste: le parcours sidérant du terroriste islamiste de Marseille](#)**

À la suite de l'attaque, une enquête administrative de l'Inspection générale de l'administration (IGA) a mis en lumière «des dysfonctionnements graves du dispositif d'éloignement» des étrangers en situation irrégulière. **L'agent à la permanence préfectorale n'aurait pas contacté le centre de rétention administrative (CRA) de Lyon Saint-Exupéry pour savoir si une place s'était libérée afin d'y placer Ahmed**

Hanachi. Aucune mesure d'éloignement n'aurait donc été prise.

«Les parents exigent de voir reconnaître la responsabilité de l'État.»

Maître Alice Cabrera

Un an après le drame, les familles «très soudées», selon l'avocate Cabrera, ont envoyé conjointement un recours pour «faute» à l'encontre de l'État devant le tribunal administratif de Lyon. Officiellement déposé le 28 septembre dernier, il fait suite à une première tentative de recours préalable en indemnisation faite en mars. Elle devait amorcer une conciliation entre les parents des victimes et les représentants de l'État. Mais «il n'y a pas eu de retour positif», regrette la représentante du père de Mauranne. «Les premiers mois ont été le temps du deuil. Maintenant, les parents exigent de voir reconnaître la responsabilité de l'État. Ça va être long, mais ils sont prêts à subir le temps de la justice», a fait savoir leur conseil.

«Nous avons l'impression que l'État cherche à minimiser sa responsabilité en ne parlant que de dysfonctionnements graves du dispositif d'éloignement. Pour nous, il s'agit d'une faute avérée», ont-ils également affirmé devant les caméras de [M6](#).

560 radicalisés dans les Bouches-du-Rhône

Côté pénal, l'enquête de la section antiterroriste du parquet de Paris pour «assassinats en relation avec une entreprise terroriste» est toujours en cours. La seconde avocate des familles, Béatrice Dubreuil précise que l'enquête cherche à déterminer le rôle exact du frère de l'assaillant, Anis Hanachi. Interpellé en Italie en novembre 2017, il a depuis été transféré en France et est maintenu en détention provisoire. «Il a sans doute été aux commandes et son frère était le bras armé», avance-t-elle.

À l'époque du drame, le préfet en poste, Henri-Michel Comet, avait dû quitter ses fonctions. Son successeur, Olivier de Mazières, a déclaré à [France Bleu](#) lundi que *«toutes les personnes radicalisées et violentes sont sous surveillance»* dans les Bouches-du-Rhône. Le préfet en comptabilise près de 560. Par conséquent, *«la menace est toujours au maximum.»*

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/10/04/01016-20181004ARTFIG00209-attentat-de-marseille-les-familles-des-victimes-attaquent-l-etat.php>

Ils ont mille fois raison !

Il faut remettre les pendules à l'heure.

Note de Christine Tasin

560 personnes radicalisées et violentes sous surveillance ? Le préfet ose...

Un policier pour suivre à la trace chaque radicalisé ? De qui se moque-t-il ? Un bracelet électronique ? Une visite au commissariat tous les jours ?

Mais ils ne les enfermeront pas, ils ne les expulseront pas...
seul moyen de les contrôler et de faire baisser la menace.